ESPI

FORMER
À L'IMMOBILIER
DE DEMAIN

FORMATION

Vendre un lot en copropriété : aspects juridiques et pratiques

Durée
1 journée (7 heures)

Public
Tout professionnel de la transaction immobilière souhaitant enrichir sa pratique des spécificités de la vente de lots en copropriété

Prérequis
Justifier d'une expérience en transaction immobilière de 6 mois minimum et/ou des connaissances de bases de la vente en immobilier

Format
Présentiel/Distanciel

Approche pédagogique
- Diffusion et partage de connaissances basés sur un support de formation
- Exposé et échanges interactifs avec les participants

Modalités de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation
- Émargement distanciel
- Questions orales ou écrites
- Mises en situation
- Questionnaires d'évaluation de la formation (à froid et à chaud)

Tarif
590 € nets

Objectifs
- **Mettre à jour ses connaissances en matière de copropriété** pour sécuriser sa pratique de vente et bien conseiller ses clients
- **Maîtriser la réglementation** de la vente d'un lot de copropriété

Contenu de la formation

7H

A. Le cadre juridique de la copropriété
1. Définition de la copropriété et textes fondateurs
2. Copropriété et lotissement : les différences
3. Les évolutions apportées par les divers textes (Alur, Elan entre autres)

B. L'organisation et le fonctionnement de la copropriété
1. Les documents de la copropriété : le règlement de copropriété, l'état descriptif de division, la fiche synthétique, l'état de répartition des charges, …
2. Le rôle du syndicat des copropriétaires, du conseil syndical, du syndic
3. La nature des lots, leur composition, leur affectation
4. Les parties communes et parties privatives : droits et obligations
5. Les assemblées de copropriétaires : rôle, fonctionnement, majorités
6. Les charges de copropriété : nature et répartitions
7. Les divers travaux et leurs conséquences
8. Les droits et obligations des copropriétaires sur leurs lots

C. Les spécificités de la vente d'un lot de copropriété
1. De quoi se constituent les avances (avance de trésorerie et Fonds Alur) ?
2. Les documents et règles de la mutation de lot de copropriété
3. Le pré état daté et l'état daté
4. Les conséquences financières des charges et travaux : le partage entre acquéreur et vendeur :
5. La protection des intérêts du syndicat au regard du vendeur, au regard de l'acquéreur
6. Le droit de préemption des aires de stationnement
7. Le droit à la prise

D. Zoom sur le nouveau DPE et le plan pluriannuel de travaux et ses conséquences en matière de vente d'un lot en copropriété
1. Le nouveau DPE et ses conséquences pour le futur acquéreur
2. Les nouvelles obligations en termes d'annonces immobilières
3. Les dérogations pour les biens en copropriété
4. Le DPE et les passoires thermiques : conséquences pour le futur acquéreur

ESPI FORMER À L'IMMOBILIER DE DEMAIN

FORMATION

Vendre un lot en copropriété : aspects juridiques et pratiques

Inscriptions

Optez pour le campus ESPI qui vous est le plus accessible

PARIS

paris.executive@groupe-espi.f

NANTES

nantes.executive@groupe-espi.fr

MARSEILLE

montpellier.executive@groupe-espi.fr

BORDEAUX

bordeaux.executive@groupe-espi.fr

LYON

lyon.executive@groupe-espi.fr

MONTPELLIER

montpellier.executive@groupe-espi.fr

LILLE

lille.executive@groupe-espi.fr

MONTRÉAL

montréal.executive@groupe-espi.fr

ESPI - SIÈGE : 23, rue de Cronstadt 75015 Paris
www.groupe-espi.fr

ASSOCIATION GROUPE ÉCOLE SUPÉRIEURE DES PROFESSIONS IMMOBILIÈRES
Venant aux droits et obligations de la SARL ESPI-ENTREPRISES - Établissement d'Enseignement Supérieur Privé et Technique reconnu par l'État
Justifiant, en qualité d'organisme de formation, de la déclaration d'activité n°11755667075
Ne vaut pas agrément de l'État
Code APE n°8559B - N° de SIRET 784 617 334 00072